



## **Foire aux questions**

### **Domiscore : un score santé de l'habitat**

Cette foire aux questions est issue des réponses du Dr Fabien Squinazi à la suite des questions posées par les participants pendant les webinaires en ligne, des 19 et 25 novembre 2021.

<http://www.cres-paca.org/a/1131/un-webinaire-pour-tout-savoir-sur-le-domiscore-ou-score-sante-de-l-habitat-les-19-et-25-novembre-2021/>

### **À qui est destiné le Domiscore ?**

Cet outil est destiné à tous ceux qui souhaitent disposer d'un diagnostic santé de l'habitat et repérer une situation en lien avec la santé des occupants. Il peut être utilisé aussi bien à titre individuel que collectif. Ce peut être une collectivité qui va faire intervenir des agents municipaux formés au diagnostic afin d'avoir une vue d'ensemble et un état des lieux de son parc. Ou encore un particulier qui fait intervenir un conseiller en environnement intérieur pour réaliser ce diagnostic à domicile afin de l'aider à améliorer son habitat en repérant des situations défavorables à la santé et en mettant en place des actions correctrices.

### **Le Domiscore est-il diffusable et utilisable librement ?**

Oui, c'est un [outil libre d'accès et disponible pour tous](#) Il a été conçu par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), à la demande de la Direction Générale de la Santé. Il a été testé par des évaluateurs au moment de sa sortie en 2020, à la suite de quoi il a évolué. Dans la mesure où ce n'est pas un document obligatoire, il est évolutif et prend en compte l'évolution des connaissances scientifiques et des retours d'expérience ; le HCSP a besoin de l'aide de tous pour aller dans ce sens. Il est en accès libre pour que tout le monde puisse s'en emparer, l'utiliser et faire remonter son expérience au HCSP afin de faire des remarques et suggestions.

Le HCSP est disposé à le faire évoluer à l'avenir en fonction des retours, que ce soient les variables elles-mêmes ou la formulation des notations.

### **Que définissez-vous comme "impact positif" dans un logement ?**

La santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité. Elle est aussi déterminée par des facteurs environnementaux (physiques, chimiques, biologiques, esthétiques), sociaux et psychosociaux. Au-delà de la maîtrise, dans nos environnements intérieurs, des nuisances, maladies ou risques à long terme, le logement, dans lequel nous passons plus de 50 % de notre temps, doit aussi avoir des effets bénéfiques (positifs) sur notre bien-être et notre qualité de vie qui dépassent les notions de décence.

### **Une évaluation Domiscore se fait-elle toujours en présence de l'évaluateur dans l'habitat ?**

Oui, car l'observation est primordiale pour renseigner les critères de la grille d'évaluation. Faire une évaluation à distance correspondrait à se fier uniquement à la subjectivité des occupants. Le Domiscore est plus qu'un questionnaire auprès des habitants. Des éléments sont observés à proximité de l'habitat et dans les parties communes de l'immeuble. Dans l'habitat, les différents facteurs qui peuvent impacter la santé sont identifiés par l'observation. Cet outil permet de faire un profil de l'habitat avec la grille colorée et le score.

### **Certains bailleurs sociaux se sont-ils saisis ou vont-ils se saisir du Domiscore ?**

Des premiers essais ont déjà été faits, notamment avec des bailleurs sociaux et des premières remontées d'informations ont été obtenues pour comprendre les difficultés qui peuvent être rencontrées, en particulier sur la recherche des diagnostics et des cartes, ou encore sur les éléments plus difficiles à noter notamment concernant la solidité du bâtiment. Un outil de formation est aussi publié afin d'identifier où se trouvent les informations nécessaires. Les sources d'informations du Domiscore étant multiples, il faut être un peu formé à l'observation de l'habitat. Les bailleurs peuvent se former grâce à cet outil pour avoir une vision plus globale de leur parc immobilier.

### **Le Domiscore peut-il être utilisé par les particuliers pour échanger avec leur bailleur ou leur propriétaire ?**

Le Domiscore doit être réalisé par un tiers formé, ce qui offre une certaine objectivité. Il a été conçu au départ pour avoir une vue objective de l'habitat par un tiers, mais rien n'empêche un particulier de le consulter pour éventuellement prendre connaissance des points défaillants dans son habitat. Il peut même être un outil de signalement à des autorités compétentes ou auprès du propriétaire, car toute personne a le droit de faire un signalement à partir de différentes données. Mais, n'étant pas réglementaire, il n'est pas souhaitable qu'il devienne un outil de conflit entre le propriétaire et le locataire, d'où l'importance de la présence d'un observateur tiers.

Le Domiscore peut aussi être utilisé pour faire évoluer son habitat, puisqu'il s'agit d'un outil de promotion de la santé, d'où son utilité dans une démarche d'amélioration continue de l'habitat.

### **Le Domiscore a-t-il une valeur légale, est-il opposable à un tiers ?**

Non, c'est un outil d'amélioration continue de l'habitat, de promotion de la santé et de prévention, et non pas un outil de diagnostic professionnel. Il s'utilise en amont et a pour objectif d'améliorer la santé dans l'habitat. Il permet d'obtenir un score santé de l'habitat à partir duquel il peut être mis en place des actions pour tendre vers un habitat de plus en plus favorable à la santé. C'est une aide, un signalement, un accompagnement, une observation. Ce n'est pas un outil réglementaire, ni légal, ni opposable. Il s'agit simplement de noter une série de variables, favorables ou défavorables à la santé, pour permettre de repérer des situations très défavorables à la santé et améliorer la situation des occupants.

### **Les variables sur la sécurité du bâtiment ne conditionnent-elles pas d'emblée un habitat défavorable à la santé ?**

Oui. La notion de sécurité de l'habitat est la base de tout. Si cette variable n'est pas bonne, les autres thématiques ne veulent plus dire grand-chose, puisqu'il y a un élément initial de péril et de solidité du bâtiment. Cette variable conditionne le tout et c'est pour cela qu'elle a été ajoutée en premier dans le diagnostic, c'est une thématique fondamentale. Si un élément défavorable en matière de sécurité du bâtiment est détecté il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans le diagnostic et un signalement aux autorités compétentes doit être fait et une action immédiate entreprise. Au contraire, si cette thématique est favorable, on peut explorer les autres thématiques du Domiscore.

### **Pourquoi n'y a-t-il pas de coefficient de pondération comme pour la grille d'insalubrité ?**

C'est un parti pris. Le HCSP n'a pas souhaité faire de pondération ; toutes les variables sont au même niveau. On ne donne pas plus de poids à certaines variables afin qu'une thématique ne soit pas plus importante qu'une autre ; tout est au même niveau en termes de qualité sanitaire de l'habitat. D'autre part, ce choix permet d'avoir une vision globale de l'habitat grâce aux couleurs qui font ressortir les sujets de préoccupation.

### **Quelles sont les correspondances entre les critères Domiscore et les critères de décence ou critères qualifiant l'insalubrité, dispositifs dont disposent les collectivités pour assurer leur mission ? N'y a-t-il pas un risque de confusion ?**

Il n'y a pas de risque de confusion car l'outil Domiscore n'a pas été conçu pour remplacer les diagnostics existants. C'est un outil de repérage de situations préoccupantes en matière sanitaire dans l'habitat et qui doit conduire à des signalements pour des diagnostics plus spécifiques de décence, de péril ou d'insalubrité.

### **Dans la documentation accompagnant le Domiscore, les différentes législations en rapport avec les constats qui peuvent être faits sont-elles mentionnées ?**

Le [rapport qui a été publié par le HCSP sur les facteurs favorables à la santé dans l'habitat](#) et qui a servi à construire la grille Domiscore renferme toute la bibliographie concernant les études faites sur le sujet, mais aussi toutes les réglementations. Il y a en particulier un chapitre sur la lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité qui liste toutes les réglementations et arrêtés concernant les différents paramètres de l'habitat indigne. Également, des travaux de plusieurs organismes sur l'habitat et la santé dans l'habitat, notamment de l'Organisation mondiale de la santé. Vous retrouvez aussi des informations bibliographiques dans le rapport Domiscore.

### **Cette grille pourrait-elle être intégrée dans la réglementation ?**

Le Domiscore, un score santé de l'habitat, est un outil de caractérisation des impacts de l'habitat sur la santé, une grille multicritères de repérage de facteurs favorables ou défavorables à la santé, remplie par un évaluateur. Cette vision globale de l'habitat et de son environnement proche a une vocation d'aide au diagnostic, d'aide à la décision, un outil de première ligne permettant de faire des signalements aux autorités compétentes et d'engager de nouveaux diagnostics plus spécifiques et complets. Il n'a donc pas été conçu pour avoir une portée juridique, ni administrative.

**Les conseillers médicaux en environnement intérieur peuvent-ils utiliser le Domiscore pour échanger avec des organismes publics ou professionnels de santé afin de communiquer sur la situation d'un logement en complément des analyses ?**

Oui, toute personne qui va faire une évaluation dans un habitat est à même de faire un signalement. Cette grille permet de ne pas passer à côté de situations sanitaires préoccupantes et de prendre en compte l'ensemble des variables. Le conseiller en environnement intérieur peut faire un signalement aux autorités compétentes s'il a observé des difficultés particulières grâce à l'outil Domiscore.

**Est-il prévu de pouvoir intégrer d'autres éléments, comme les COV, les particules fines et autres, par la suite dans le Domiscore ?**

Non, le Domiscore n'a pas vocation à devenir un outil complexe. Il a été conçu pour être simple et sans utilisation d'instrument de mesure.

Il contient déjà un repérage considérant la pollution atmosphérique extérieure du bâtiment et il y a quelques questions et variables sur la pollution de l'air intérieur. Il s'agit là de se baser sur les sources de pollution ou les moyens d'améliorer la qualité de l'air intérieur, sans avoir de mesures ou diagnostic métrologique plus précis. Mais s'il est détecté une situation défavorable en matière d'air intérieur ou de situation atmosphérique, il peut être proposé d'effectuer un diagnostic complet. C'est un outil très en amont qui signale des éléments de vigilance, comme des défauts d'aération, de ventilation, un habitat proche d'une situation de source de pollution atmosphérique extérieure, un sol pollué, une possibilité de radon... Dans ces cas, on dispose de tous les moyens techniques pour effectuer ensuite un diagnostic et pour caractériser le problème. Les variables sont là pour attirer l'attention sur une situation, par exemple une accumulation de polluants, et dans ce cas il est possible de réaliser un diagnostic complet avec des analyses environnementales. D'autre part, dans l'outil Domiscore, le comportement des occupants qui peut être variable pendant toute l'occupation de l'habitat n'a pas été pris en compte.

**Les nuisances olfactives font-elles partie des questions posées aux occupants ?**

Non, cette notion n'est pas dans la grille, mais elles peuvent être signalées en commentaires. Toutes les nuisances peuvent être indiquées en commentaires. Concernant les nuisances olfactives, elles peuvent être ajoutées à certaines variables, comme la présence de moisissures qui peut s'accompagner d'odeurs.

**Avez-vous pensé à introduire la notion de message de prévention dans vos scores ?**

Oui car c'est un outil de promotion de la santé. Tout dépend de l'évaluateur, qui est là pour faire du diagnostic et du repérage, même si son objectif n'est pas de faire du conseil. Mais parmi les évaluateurs il y a les conseillers en environnement intérieur, qui s'intéressent aussi au comportement des habitants et va donc les conseiller. Dans tous les cas, l'évaluateur va indiquer aux habitants les éléments en rouge à régler rapidement car très défavorables à la santé.

**Quels sont les moyens simples pour améliorer la qualité de son air intérieur ?**

Il faut déjà renouveler l'air intérieur régulièrement : ouvrir les fenêtres et avoir une ventilation fonctionnelle afin d'éliminer les différents polluants présents.

La connaissance approfondie des nombreuses sources de pollution intérieure doit permettre d'être à l'affût des émissions de polluants, pour limiter leurs concentrations et la réactivité chimique atmosphérique, puis de faire des choix raisonnables de matériaux, d'équipements, de produits. Il faut se protéger du transfert de polluants extérieurs au bâtiment par des systèmes de ventilation adaptés.